



PARLEMENT
FRANCOPHONE
DES JEUNES

Quatrième Session du Parlement francophone des jeunes

organisée en collaboration avec le Parlement du Gabon

GUIDE PRATIQUE DU PARTICIPANT

Libreville (Gabon)

2 au 7 juillet 2007



INTRODUCTION

Le guide pratique du participant a été conçu à l'occasion de la quatrième Session du Parlement francophone des jeunes qui se réunira à Libreville (Gabon) du 2 au 7 juillet 2007.

Il présente les grandes lignes du déroulement de cette manifestation et répond aux questions d'ordre pratique qui entourent la venue des participants à Libreville.

Le Parlement francophone des jeunes est organisé conjointement par le Secrétariat général de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie et la section du Gabon, avec le soutien financier de l'Organisation internationale de la Francophonie.

Au 30 mai 2007, une trentaine de Parlements membres de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie ont déjà annoncé leur présence à cette quatrième Session. Chacun d'eux enverra à Libreville un jeune homme et une jeune fille, âgés de 18 à 23 ans.

*
* * *



1. PROGRAMME PRÉLIMINAIRE

Lundi 2 juillet 2007

Arrivée des participants

13h00 : Déjeuner (Restaurant Palais Léon MBA)

15h00 : Séance de travail avec le Comité d'organisation

20h00 : Dîner offert par le Ministre de l'Education Nationale
ou par le Ministre de la Jeunesse et Sport

Mardi 3 juillet 2007

08h00 : Départ des hôtes pour le Palais Léon MBA

10h00 : Cérémonie solennelle d'ouverture de la IV^{ème} Session ordinaire du PFJ

Allocutions

- Son Excellence M. Bernard Patry, Président de l'APF,
- Son Excellence M. Guy Nzouba-Ndama, Président de l'Assemblée nationale et Président de la section gabonaise de l'APF,
- Son Excellence M. Abdou Diouf, Président de l'Organisation internationale de la Francophonie,
- Son Excellence M. le Représentant-résident du Système des Nations Unies au Gabon

Photo officielle

11h00 : Débat général en séance plénière

13h00 : Déjeuner au Restaurant du Palais Léon MBA

15h00 : Introduction des thèmes par les Présidents de commission de l'APF

15h30 : Pause café

16h00 : Election des Bureaux et début des travaux en commissions du PFJ

- Commission politique : *Les jeunes et la prévention des conflits* (salle Indjendjet Gondjout)
- Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles : *Jeunesse francophone, problèmes migratoires et VIH/sida* (salle Luc Okenkali)
- Commission de la coopération et du développement : *Face aux nombreux flux migratoires (volontaires ou forcés – réfugiés, clandestins...).* *Quelles politiques migratoires pour l'avenir ? Le point de vue de la jeunesse francophone* (salle Etienne Adjanplo)
- Commission des affaires parlementaires : *L'inscription des jeunes sur les listes électorales* (salle Georges Damas Aleka)

18h30 : Suspension des travaux et retour à l'hôtel

20h30 : Dîner offert par M. Guy Nzouba-Ndama, Président de l'Assemblée nationale

22h00 : Retour à l'hôtel



Mercredi 4 juillet 2007

- 08h00 : Départ des hôtes pour le Palais Léon MBA
- 09h00 : Poursuite des travaux en commission
- 10h30 : Pause café
- 11h00 : Reprise des travaux en commission
 - Lecture des projets de résolutions
- 13h00 : Déjeuner offert par Son Excellence M. Jean Ping, Vice-premier Ministre, Ministre des Affaires Etrangères
- 15h00 : Visite d'un site (Forêt classée de la Mondah)
- 18h00 : Présentation du programme « Planète francophone » du campus numérique francophone de Libreville
- 19h00 : Retour à l'hôtel
- 20h30 : Dîner
- 22h30 : Retour à l'hôtel

Jeudi 5 juillet 2007

- 08h00 : Départ des hôtels pour le Palais international des Conférences
- 09h00 : Cérémonie solennelle d'ouverture de la XXXIII^{ème} Session ordinaire de l'APF
- 10h30 : Retour au Palais Léon MBA
- 13h00 : Déjeuner offert par M. le Maire de Libreville
- 15h00 : Présentation et adoption en plénière des projets de résolution du PFJ
- 17h00 : Inauguration de la Bibliothèque des jeunes francophones
- 18h00 : Retour à l'hôtel
- 20h30 : Dîner offert par Son Excellence El Hadj Omar Bongo Ondimba, Président de la République gabonaise
- 22h30 : Retour à l'hôtel

Vendredi 6 juillet 2007

- 08h00 : Départ des hôtels
- 09h00 : Réunion des rapporteurs des commissions (salle Jérôme Mokoko)
 - Rédaction et présentation de l'allocution du porte-parole ;
- 12h30 : Fin des travaux
- 13h00 : Déjeuner offert par Son Excellence M. Jean Eyeghe Ndong, Premier Ministre
- 15h00 : Cérémonie solennelle de clôture de la XXXIII^{ème} Session ordinaire de l'APF
- 16h30 : Réunion conjointe APF/PFJ au Palais international des Conférences
 - Transmission officielle des résolutions du PFJ
 - Remise des certificats de participation
 - Discours du Président de l'APF
- 20h30 : Dîner de clôture offert par S.E.M. Guy NZOUBA-NDAMA, Président de l'Assemblée nationale

*NB : - Samedi 7 juillet 2007, activité prévue mais non précisée à ce jour
- Dimanche 8 juillet 2007, départ des délégations*



2. DÉROULEMENT DES TRAVAUX DU PARLEMENT FRANCOPHONE DES JEUNES

Le but de la quatrième Session du Parlement francophone des jeunes est d'adopter quatre textes (présenté chacun par une commission) portant sur les questions relatives à la jeunesse et la prévention des conflits, la jeunesse francophone face aux problèmes migratoires et VIH/Sida, la jeunesse francophone et l'inscription sur les listes électorales et enfin, le point de vue de la jeunesse francophone sur la question des politiques migratoires pour l'avenir. Ces quatre textes seront ensuite présentés à l'issue de l'Assemblée plénière de l'APF, puis au prochain Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de la Francophonie.

Ces textes seront solennellement votés le 5 juillet 2007 dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale du Gabon au Palais Léon MBA.

Leur contenu, inspiré par les textes rédigés préalablement par chaque participant, sera le résultat des travaux des commissions et de l'Assemblée plénière, enceintes où chacun aura pu s'exprimer, faire valoir son point de vue, partager ou confronter ses idées et ses idéaux, en un mot participer à un débat démocratique aboutissant à l'adoption de ces quatre textes.

2.1. Séance inaugurale

La séance inaugurale aura lieu le mardi 3 juillet 2007 à 10 heures au Palais Léon Mba Ligne à l'Assemblée nationale du Gabon en présence des autorités gabonaises et de la Francophonie.

Outre les discours de ces personnalités, interviendront le représentant du Gabon au Parlement francophone des jeunes qui s'est tenu à Bruxelles en juillet 2005 et un membre du Parlement national des jeunes du Gabon qui souhaitera la bienvenue aux participants au nom de la jeunesse de son pays.

2.2. Débat général

Immédiatement après la séance inaugurale, le débat général sera ouvert. Présidé par un jeune député, ce débat se tiendra dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale au Palais Léon Mba.

Y interviendront plusieurs orateurs (Parlementaires et Experts) choisis par le comité d'organisation. Le temps de parole pour chaque intervenant ne pourra excéder 10 minutes.



2.3. Travaux en commissions

Les quatre commissions du Parlement francophone des jeunes se réuniront dans les salles de l'Assemblée nationale au Palais Léon Mba.

Chaque commission élira parmi les participants un Président, un Vice-président et un rapporteur qui constitueront son bureau. Elle sera assistée dans ses travaux par un parlementaire, un expert et un fonctionnaire du Parlement Gabonais ainsi que par le Chargé de mission responsable du Parlement francophone des jeunes auprès du Secrétariat général de l'APF.

Il est envisagé que chaque commission examine au fond le texte dont elle a la responsabilité, et pour avis les trois autres : à l'issue de la séance des commissions du premier jour (mardi 3 juillet), les textes adoptés par chacune d'elles seront réunis dans un document unique, qui servira de base aux travaux des commissions du deuxième jour, puis à l'examen en séance plénière. A l'issue du deuxième jour de leurs travaux (mercredi 4 juillet), les quatre commissions présenteront l'ensemble de leurs amendements par écrit.

Lorsque les quatre commissions se seront chacune mises d'accord sur un texte, elles suspendront leurs travaux pour permettre aux rapporteurs, aux parlementaires accompagnateurs, aux experts et aux fonctionnaires de vérifier que les textes ne comportent ni contradictions, ni redites. Une fois cette vérification effectuée et d'éventuelles corrections apportées, les commissions reprendront leurs travaux et voteront sur un texte définitif.

Chaque participant est affecté à une commission par le comité d'organisation. Cette répartition est effectuée en se fondant sur le contenu des textes préalablement envoyés et en respectant les équilibres liés au sexe et à l'origine géographique des participants.

Afin d'aider les participants dans leur réflexion et de leur permettre de préparer au mieux les travaux du Parlement francophone des jeunes, les textes rédigés par chacun d'eux seront réunis dans un recueil adressés à tous au début du mois de juin.



2.4. Examen et adoption des quatre textes en Assemblée plénière

L'Assemblée plénière consacrée à l'examen et l'adoption des textes de chacune des quatre commissions se tiendra dans l'hémicycle du Palais Léon Mba à l'Assemblée nationale du Gabon le jeudi 5 juillet à partir de 15 heures.

Elle se décomposera en trois parties :

- un débat ;
- l'élection par acclamation du porte-parole ;
- adoption, à mains levées, des textes de chacune des quatre commissions du PFJ

Les intervenants dans le débat seront :

- les quatre rapporteurs des commissions à raison d'un temps de parole maximal de 10 minutes chacun ;
- les participants qui se seront inscrits auprès des fonctionnaires ayant suivi les travaux du Parlement francophone des jeunes, à raison de 5 minutes par orateur, d'un orateur par section et d'un maximum de quinze intervenants ;
- les auteurs d'amendements.

Immédiatement après le débat, le porte-parole sera élu par acclamation sur proposition des rapporteurs.

Puis, il sera procédé, par vote à main levée, à l'adoption des quatre textes de chacune des quatre commissions.

2.5. Rédaction du projet d'allocution et élection du porte-parole

A l'issue des travaux en plénière, les quatre rapporteurs se réuniront le vendredi 6 juillet afin de rédiger le projet d'allocution qui sera présenté devant les parlementaires de l'APF.

2.6. Dépôt officiel des textes et réunion mixte APF-Parlement francophone des jeunes

Les quatre textes ainsi adoptés seront déposés le vendredi 6 juillet après-midi devant les Parlementaires de l'APF réunis en séance plénière. Le dépôt officiel sera effectué par le porte-parole assisté des quatre rapporteurs.

Après une période d'échanges entre les Parlementaires de l'APF et les participants au Parlement francophone des jeunes, des certificats d'attestation de participation seront remis à chacun.



3. LES ACTEURS DU PARLEMENT FRANCOPHONE DES JEUNES

3.1. Les participants

Les participants sont tenus de se conformer au règlement du Parlement francophone des jeunes (Cf. *supra*).

Le recueil des textes envoyés dans le cadre de la procédure de sélection des participants, la composition des commissions et la liste des orateurs intervenant dans le débat général seront transmises aux participants au début du mois de juin.

Les documents de travail destinés aux travaux en commission ou en séance plénière seront remis aux participants dès leur arrivée.

a) Rôle des participants en commission

Les travaux en commission reposent sur une discussion ouverte dans laquelle chacun peut faire valoir son opinion. Les votes ont lieu à main levée.

b) Rôle des participants en séance plénière

Pour le débat général, seuls interviennent six participants préalablement choisis par le comité d'organisation sur la base des textes transmis.

Pour la séance d'adoption des textes de chacune des quatre commissions, les quatre rapporteurs interviennent ainsi qu'une quinzaine de participants préalablement inscrits auprès des fonctionnaires suivant les travaux du Parlement francophone des jeunes.

Le vote sur les quatre textes du Parlement Francophone des jeunes a également lieu à main levée.

c) Rôle des participants pendant la réunion mixte

Le porte-parole élu et les rapporteurs déposeront les quatre textes à la tribune. Le porte-parole fera une brève allocution.

Pour la période d'échanges avec les Parlementaires, le droit de parole est libre (pas d'inscriptions préalable) ; un micro « baladeur » sera à la disposition de ceux qui souhaiteront intervenir et se feront connaître en levant la main.



3.2. Le Président et les Vice-présidents du Parlement francophone des jeunes

Les séances plénières du Parlement francophone des jeunes seront dirigées par un Président assisté de trois Vice-présidents, tous choisis par le Comité d'organisation parmi les députés membres de l'APF.

3.3. Les bureaux des commissions

Avant le début de l'examen des textes, le Bureau de chaque commission devra être constitué. Il se compose :

- d'un Président chargé de diriger les débats ;
- d'un Vice-président assistant le Président ;
- d'un Rapporteur chargé de présenter en assemblée plénière la version finale du chapitre examiné par sa commission, et de participer au dépôt des quatre textes devant l'APF.

Le Président et le Vice-Président sont élus par les commissions en leur sein. Puis, les Présidents et Vice-présidents après avoir recueilli au sein de leur commission deux à trois candidatures au poste de rapporteur, se réuniront afin d'élire les quatre rapporteurs en s'efforçant de respecter l'équilibre filles-garçons et de reproduire la diversité des origines géographiques des participants.

3.4. L'appui technique aux commissions

Chaque commission sera aidée dans ses travaux par :

- un député membre de l'APF ;
- un fonctionnaire du Parlement Gabonais (Assemblée nationale et Sénat) ;
- un expert du système des Nations-Unies, spécialiste des différents problèmes abordés.

Les commissions auront également à leur disposition des secrétaires et des agents de liaison (fonction occupée par des membres du Parlement des jeunes du Gabon).

3.5. Le porte-parole du Parlement francophone des jeunes

Elu par acclamation en plénière, le porte-parole du Parlement francophone des jeunes déposera officiellement les quatre textes adoptés par le Parlement francophone des jeunes devant les Parlementaires de l'APF et fera à cette occasion un bref discours.



3.6. Le Comité d'organisation et le Secrétariat général de l'APF

Les membres du comité d'organisation ainsi que le chargé de mission du Secrétariat général de l'APF seront présents en permanence sur tous les lieux de travail et de réunion et seront à la disposition des participants pour apporter tout renseignement relatif au déroulement des travaux parlementaires et à l'organisation générale du Parlement francophone des jeunes.



4. REGLEMENT DU PARLEMENT FRANCOPHONE DES JEUNES

Les participants au Parlement francophone des jeunes représentent leur Parlement. Ils sont à ce titre investis d'une responsabilité et s'engagent à respecter scrupuleusement les règles classiques applicables à l'organisation de tout débat parlementaire.

Ces règles sont les suivantes :

- a) Tout participant doit occuper la place qui lui a été assignée, demeurer assis et ne s'exprimer que lorsque le Président de séance l'y invite.
- b) Il doit s'abstenir de tout comportement pouvant nuire à l'expression des autres participants ou au bon fonctionnement du Parlement francophone des jeunes.
- c) Tout participant appelé à s'exprimer à la tribune pendant l'Assemblée plénière ne peut dépasser le temps de parole qui lui a été imparti.
- d) Tous les votes ont lieu à main levée.
- e) Dans les salles de réunion, il est interdit de fumer, d'introduire des boissons ou de la nourriture.
- f) Une tenue soignée est de rigueur. Le port de la casquette, des chaussures de sport ou des baskets est prohibé.
- g) Pendant toute la durée du Parlement francophone des jeunes, tout participant devra observer le règlement ainsi que les consignes qui lui seront données.



5. INFORMATIONS PRATIQUES

5.1. Formalités à accomplir avant le voyage

Les participants doivent s'assurer d'être en possession de tous les documents nécessaires à leur entrée au Gabon et d'avoir rempli tous les formulaires transmis à leur Parlement et exigés pour leur présence au Parlement francophone des jeunes, à savoir :

- un passeport en cours de validité (pour les ressortissants de pays où ce document est exigé ; pour les autres, une carte d'identité suffit). Il est toutefois recommandé aux participants ressortissant de pays où existe une représentation diplomatique ou consulaire du Gabon de procéder à cette formalité avant leur départ ;
- la fiche individuelle de renseignements ;
- la fiche médicale individuelle certifiée par un médecin ;
- un carnet de vaccination à jour ;

Il est fortement suggéré aux jeunes participants de contacter leur Parlement afin de faciliter les démarches liées à leur voyage.

5.2. Le voyage en avion

Les plans de vols seront élaborés de telle manière que les arrivées puissent être groupées. **Ils ne pourront en aucun cas être modifiés.** Les deux participants qui composent la délégation d'un Parlement voyagent obligatoirement ensemble.

En règle générale, les titres de transport seront envoyés aux parlements par courrier express (dans les autres cas, en particulier pour les parlements géographiquement proches du siège du Secrétariat général, les envois se feront par courrier normal).

Chaque participant doit organiser, en collaboration avec son Parlement, son voyage du lieu de résidence jusqu'à l'aéroport de départ pour le Gabon (idem pour le retour).

Dès l'arrivée à Libreville, un accueil est prévu et des bus conduiront les participants à leur lieu d'hébergement.



5.3. L'hébergement

a) L'hôtel Atlantique et l'hôtel Ibiscus

Les Hôtels Atlantique et Hibiscus accueilleront et hébergeront les jeunes participants pendant la durée du Parlement francophone des jeunes.

Ils seront logés dans ces hôtels et disposeront de chambres individuelles ou doubles.

Divers équipements des hôtels seront mis à la disposition des participants au Parlement francophone des jeunes (Bar, salle Internet).

Hôtel Atlantique

Tél. : (+241) 73 24 48 / 50 – Fax: (+241) 73 24 36 / 60

Mél : atlantic@inet.ga - Site Web: hotelatlantique.com

Hôtel Hibiscus

Bd Triomphal Omar Bongo Ondimba B.P. 20042 Libreville

Tél. : 06 83 55 18 - 07 87 10 70

b) Les chambres

Les chambres sont toutes équipées d'un lavabo et d'un mobilier de base (lit, table de travail, chaises).

c) La sécurité

La sécurité des résidents est assurée par les autorités gabonaises.

d) La restauration

Les petits déjeuners seront servis à l'hôtel.

Les lieux des autres repas seront déterminés ultérieurement par le Comité d'organisation.



5.4. Informations diverses

Tout au long de leur séjour, les participants au Parlement francophone des jeunes seront encadrés par l'équipe du Comité d'organisation du Parlement gabonais et par le chargé de mission du Secrétariat général de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.

a) L'accueil

Lors de l'arrivée à Libreville, les participants seront accueillis par des membres du Comité d'organisation et par les agents de liaison qui les accompagneront pendant toute la durée du Parlement francophone des jeunes.

Les participants recevront une pochette d'information contenant tous les renseignements nécessaires à leur séjour à Libreville et à leur participation aux travaux parlementaires.

b) Les conditions climatiques

Le mois de juillet coïncide avec la saison de l'été. La température moyenne est d'environ 25°C.

c) Les badges

Lors de l'accueil, le comité d'organisation remettra un badge à chaque participant. Ce badge devra être porté obligatoirement tout au long du séjour. Il s'agit d'un signe de reconnaissance permettant notamment l'accès aux divers lieux où se tiendra le Parlement francophone des jeunes.

d) Les transports

Dès l'arrivée à Libreville, un service de navettes par minibus assurera le transport de l'aéroport vers le lieu de résidence. Ce service de navettes ou de cars assurera également tous les déplacements lors des manifestations, réceptions ou visites organisées dans le cadre du Parlement francophone des jeunes.

e) L'assistance médicale

Une équipe de médecins et d'infirmières sera disponible durant toute la durée des travaux, de jour comme de nuit. Des antennes médicales sont également prévues sur les autres sites (Assemblée nationale).

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie a souscrit une assurance individuelle couvrant les accidents corporels, les frais médicaux et un rapatriement éventuel.



f) La monnaie

La monnaie légale est le FCFA.

Le cours du Franc CFA suit le cours de l'Euro :

1 Euro = 656 FCFA

1 US\$ = 628 FCFA

5.5 Adresses et numéros de téléphone utiles

Pour toute information sur la préparation et la tenue du Parlement francophone des jeunes, veuillez vous adresser à :

**M. Bachir DIEYE,
Chargé de mission**

Secrétariat général de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

235 Boulevard Saint-Germain
75007 Paris - FRANCE

Téléphone : 33 1 40 63 91 60 / 01 40 63 91 62

Télécopieur : 01 40 63 91 78

Courrier électronique : bdieye@apf-fr.org

**M. Jean Luc Toung Ondo,
Secrétaire Administratif de la section APF
Parlement de la République du Gabon**

Assemblée nationale du Gabon
Palais Léon Mba - B.P. 29
Libreville (Gabon)

Téléphone GSM : (241) 06 24 30 43

Télécopieur : (241) 72 61 96 // 72 18 10 // 77 26 65

Courriel : relations.parlementaires@assemblee.ga



ANNEXE

LISTE DES SECTIONS AYANT CONFIRME LEUR PARTICIPATION

- Bénin
- Bulgarie
- Burkina Faso
- Burundi
- Cambodge
- Cameroun
- Canada
- Cap Vert
- Congo
- Côte d'Ivoire
- Communauté française de Belgique
- France
- Gabon
- Guinée
- Guinée Bissau
- Haïti
- Jura
- Laos
- Liban
- Macédoine
- Madagascar
- Mali
- Maroc
- Mauritanie
- Monaco
- Niger
- Nouveau-Brunswick
- Québec
- Roumanie
- Sénégal
- Tchad
- Togo
- Tunisie
- Valais
- Val d'Aoste
- Vietnam



Assemblée parlementaire de la Francophonie
info@apf-fr.org

- Mai 2007 -